

RAPPORT N° 97/5-17
au Conseil Municipal

OBJET

AMODIATION DE PLACES DE STATIONNEMENT
AU PARC "ESPACE REPUBLIQUE"

Dans la perspective de l'ouverture du Parc de Stationnement "Espace République", la Ville a recensé plusieurs demandes d'amodiation de places, notamment celle de la Chambre de Commerce et d'Industrie qui souhaiterait disposer de dix-huit places de stationnement destinés à la Maison de l'Entreprise qui sera sise à la Rue Pasteur et pour laquelle une demande de Permis de Construire vient d'être déposée.

Ces locations d'une durée de trente ans, qui permettront d'assurer une meilleure rentabilité du Parc de Stationnement, pourraient être accordées aux conditions suivantes :

	de 1 à 79 places (prix par place)	plus de 79 places (prix par place)
Droit d'usage	75 000 F HT	55 000 F HT
Frais de gestion	2 700 F HT/an	2 700 F HT/an (1)
(1) En cas d'amodiations liées à la construction de Logements Sociaux, ce montant pourra être négocié dans les limites de 1 000 à 2 700 F.		

Le droit d'usage versé à la signature de la Convention permet d'amortir les frais d'investissement engagés par la Ville.

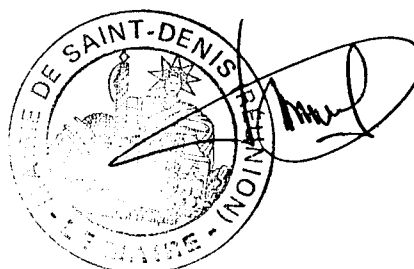
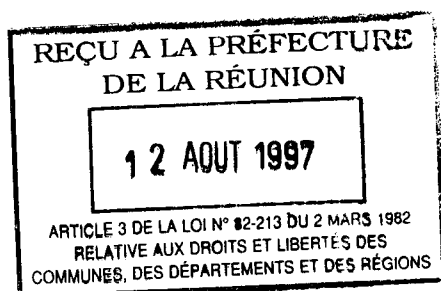
La participation aux frais de gestion annuels est destinée à couvrir le coût d'exploitation du Parc de Stationnement.

Je vous demande :

- d'approuver ces conditions d'amodiation ;
- de m'autoriser à signer la Convention à intervenir avec toute personne intéressée et, éventuellement, à négocier le tarif des frais de gestion lorsqu'il s'agira d'amodiations liées à la construction de Logements Sociaux.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 97/5-17
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 1er août 1997

OBJET

AMODIATION DE PLACES DE STATIONNEMENT
AU PARC "ESPACE REPUBLIQUE"

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 97/5-17 du Maire ;

Vu le rapport de Alain ARMAND, 1er Adjoint, présenté au nom des Commissions Vie Quotidienne, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE
(4 abstentions -dont 2 votes par procuration-)

ARTICLE 1

Approuve l'amodiation de places de stationnement du Parc "Espace République" aux conditions suivantes :

	de 1 à 79 places (prix par place)	plus de 79 places (prix par place)
Droit d'usage	75 000 F HT	55 000 F HT
Frais de gestion	2 700 F HT/an	2 700 F HT/an (1)
(1) En cas d'amodiations liées à la construction de Logements Sociaux, ce montant pourra être négocié dans les limites de 1 000 à 2 700 F.		

ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer la Convention d'abonnement de longue durée à intervenir avec toute personne intéressée et, éventuellement, à négocier le tarif des frais de gestion lorsqu'il s'agira d'amodiations liées à la construction de Logements Sociaux.

Pour extrait certifié conforme,
 Fait à Saint-Denis, le 06 AOUT 1997

LE MAIRE
Michel TAMAYA

